

DOSSIER DE PRESSE

 #DébatSociétéSolidaire

GRAND DÉBAT

Le point de vue des personnes en situation de fragilité

Lundi 11 mars 2019
14h - 17h

Conseil économique, social et environnemental
Paris

Contacts presse

Fédération des acteurs de la solidarité

Marguerite Bonnot marguerite.bonnot@federationsolidarite.org 06 17 80 03 52

Fondation de l'Armée du Salut

David Germain dgermain@armeedusalut.fr 06 03 18 14 09

Uniopss

Valérie Mercadal vmercadal@uniopss.asso.fr 06 03 15 43 28

Manon Jullien mjullien@uniopss.asso.fr 01 53 36 35 09

CESE

Dominique Dardel dominique.dardel@lecese.fr



Pourquoi un grand débat à destination des personnes en situation de fragilité ?

LANCEMENT DU GRAND DÉBAT ET CONSTAT DES ASSOCIATIONS

Lors du lancement du Grand Débat National, le 13 janvier dernier, Emmanuel Macron avait exprimé le souhait que « le plus grand nombre (de français.e.s) puisse participer (...) afin de faire œuvre utile pour l'avenir (du pays) », en proposant des solutions aux constats portés autour de 4 grands thèmes (transition écologique, fiscalité, démocratie et évolution des services publics). Comme l'a rappelé Christelle Dubos, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, lors du CNLE du 28 février sur le Grand Débat, les personnes en situation de fragilité ne sont pas forcément celles qui sont le plus représentées dans les débats qui s'organisent dans tout le territoire et pour lesquelles la parole est la plus entendue.

LE NÉCESSAIRE APPORT DES PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Pour la Fondation de l'Armée du Salut, l'Uniopss et la Fédération des acteurs de la solidarité, qui défendent depuis de nombreuses années la participation des personnes en situation de fragilité, il est inadmissible que les ménages les plus modestes ou fragiles n'aient pas « voix au chapitre » dans ce débat national qui les concerne. Afin de palier ce regrettable manquement et en continuité avec les initiatives de consultations locales qui ont eu lieu partout en France, la Fondation de l'Armée du Salut, l'Uniopss et la Fédération des acteurs de la solidarité ont profité de l'occasion offerte par le Conseil économique, social et environnemental pour organiser un temps fort de mise en valeur de la parole des personnes en situation de fragilité, sur tous les sujets qu'elles souhaitent aborder, dont leurs propres difficultés, souvent ignorées du reste de la population, dans le cadre du Grand Débat national.

ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Sans prétendre à l'exhaustivité, l'événement s'organise autour des restitutions de constats et de solutions portées par une dizaine de délégations de personnes fragilisées invitées par les 3 organisateurs, faisant partie de leurs réseaux. Les participants sont amenés à réagir et à mettre en avant les éléments qui leur semblent les plus pertinents au regard des résultats des débats auxquels ils ont pris part et de leur expertise. L'enjeu de cet événement est de créer un moment fort de démocratie et de prise en compte de la parole directe des personnes en situation de fragilité et que leur voix soit entendue et transmise au gouvernement, à la veille des conclusions tirées suite au Grand Débat National. Volonté partagée par la Fondation de l'Armée du Salut, l'Uniopss et la Fédération des acteurs de la Solidarité d'autant plus forte que la participation des personnes irrigue le projet associatif des trois co-organisateur associatifs de l'événement, en co-portant notamment les Conseils régionaux des personnes accompagnées (CRPA) et le Conseil national des personnes accompagnées (CNPA).

Programme de la journée

Matinée réservée aux personnes en situation de fragilité

11h30

Accueil des participant.e.s

12h - 12h45

Ouverture de l'espace déjeuner

12h30 - 14h

Forum, salle Hypostyle

Temps de parole libre entre les participant.e.s et les délégations autour de leurs constats et propositions

Après-midi ouvert à la presse

14h - 14h30

Entrée dans l'hémicycle

Ouverture par Patrick Bernasconi, Président du Conseil économique, social et environnemental

14h30 - 16h45

Restitution collective des constats et des propositions par les personnes en situation de fragilité
Animation par Patricia Martin, journaliste, France Inter

Séquence 1 : Nos besoins au quotidien

Séquence 2 : Construisons une société qui associe progrès social et environnemental

Séquence 3 : Demandons l'accès effectifs à nos droits

16h45 - 17h

Clôture par les délégué.e.s du

Conseil National des Personnes Accueillies ou Accompagnées (CNPA)



Les participant.e.s (p. 4, 5, 6, 7)



« Emmaüs Solidarité est une association créée en 1954 par l'Abbé Pierre, membre du Mouvement Emmaüs.

L'association - avec le soutien des 400 adhérents, 500 bénévoles, et 800 salariés - accompagne les ménages en situation d'exclusion, quels que soient leur origine et leur parcours : personnes à la rue ou ayant subi une rupture « logement », migrants en situation d'exil, représentant 5.000 personnes suivies quotidiennement au titre d'une centaine de dispositifs « AHI ».

Pourquoi l'implication d'Emmaüs Solidarité dans le Grand débat ?

Par-delà les 4 thématiques proposées par le gouvernement, Emmaüs Solidarité a décidé d'ouvrir les échanges sur la question générale « Comment rendre notre Société plus solidaire ? » afin que les préoccupations des personnes accueillies, hébergées ou logées puissent être prises en compte.

Organisation du débat

- Ville : Paris
- Nombre de participants : 400 personnes
- Modalités : EMMAUS Solidarité a organisé dans la semaine du 25/02/19 des débats dans certaines de ses structures ainsi que pour l'ensemble d'entre elles une vaste concertation qui s'est tenue le 28 février sous la forme de 3 groupes de réflexion réunis de 10h à 12h30 puis de 14h à 16h.
- Profil du/des répondant.e.s : personnes accompagnées par l'association (maraudes, accueils de jour, centres d'hébergement, dispositifs de logements accompagnés).
- Thèmes abordés : les 11 proposés par la Fédération des acteurs de la solidarité ».



Uriopss Occitanie

Le service civique est une période d'engagement des jeunes au service de l'intérêt général de 6 à 12 mois, dans des associations ou établissements publics. Par le Service Civique, les volontaires expérimentent la citoyenneté par l'action et participent à une formation civique et citoyenne qui les amène à prendre du recul pour réfléchir à des enjeux de société.

C'est dans ce cadre que 16 volontaires engagés dans des associations Occitanes du réseau UNIOPSS-URIOPSS ont pu faire part de leurs préoccupations, leurs idées pour contribuer au Grand Débat National le 21 février 2019.

Pendant 2 heures ils ont travaillé en 2 groupes de 8 : le premier sur le thème « Démocratie et citoyenneté », le second sur la « Transition écologique ». Dans chaque groupe 3 temps sont distingués : un premier temps d'échange pour s'approprier le sujet, un second pour partager des problèmes identifiés et un dernier pour proposer des pistes de solutions. Enfin, chaque groupe a présenté le résultat de ses travaux pour recueillir les réactions des autres et enrichir les propositions.

5 jeunes issus de ce groupe de travail seront présents le 11 mars au CESE pour présenter leurs travaux et propositions dans le cadre du Grand Débat. Jocelyn, Cassandra, Daphné, Zakarya et Emeline ont de 19 à 28 ans et s'engagent au quotidien dans des missions d'intérêt général au sein d'associations des secteurs sanitaire, social et médico-social qui accompagnent des personnes fragiles.



« **APF France handicap** est une association nationale de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches qui agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Dès le 15 janvier 2019, APF France handicap a encouragé ses membres à participer au Grand débat national (débat local, consultation en ligne). L'association a également organisé des débats locaux sur le handicap et mis en ligne sa propre plateforme de consultation « participer ».

Plusieurs centaines de personnes en situation de handicap ont pu ainsi apporter leurs contributions sur l'ensemble des sujets sociétaux les concernant au quotidien et notamment : ressources, financement des aides humaines, accessibilité aux lieux publics, au transport, au logement,

La délégation APF France handicap est composée de 7 membres de l'association (adhérents, élus ou professionnels), venant de différentes régions françaises et qui ont activement préparé et participé à cette consultation ».

samusocial de Paris

« **Le Samusocial de Paris** est un groupement d'intérêt public qui accompagne les personnes en situation de grande exclusion depuis plus de 25 ans : écoute et orientation par le 115 de Paris, hébergement en centres d'hébergement d'urgence (CHU), accueil de jour, soins en Lits Halte Soins Santé (LHSS) et Lit d'Aide Médicalisé (LAM), accompagnement social, etc.

Pourquoi ?

Prises en charge dans des dispositifs parfois inadaptés à leurs besoins, soumises aux aléas et aux lenteurs des différentes administrations, les personnes que nous accompagnons ont souvent le sentiment d'être peu considérées et entendues. Leur permettre de participer au Grand débat lancé par la présidence de la République constitue une occasion ne pouvant être manquée de faire entendre leurs voix, de leur permettre d'exprimer leurs attentes sans médiation. Il en va également d'un simple principe démocratique, ce Grand débat devant permettre une expression multiple, de toutes les sphères de la société. Le Samusocial de Paris, en tant qu'organisation accompagnant les personnes en situation d'exclusion, se devait de permettre aux personnes qu'il héberge de participer en organisant rencontres et échanges.

Quand ?

Les responsables de Centres d'hébergement et de Lits halte soins santé et les animateurs ont organisé dans ces lieux de prise en charge une présentation du projet de participation et permis des premiers échanges afin de faire émerger des thématiques, préparer les personnes à leur participation et identifier des personnes souhaitant participer à l'organisation. Un Comité de pilotage a été créé, rassemblant une vingtaine de personnes hébergées dans des CHU, LHSS et hôtels, et animé par Jean-François Kruczaniak, ancien de la rue aujourd'hui consultant, et Tiphaine Lacaze, directrice qualité au Samusocial de Paris. Ce Comité de pilotage a permis de réfléchir à l'organisation de la demie-journée de débats, de définir des grandes thématiques ainsi que des questions devant être travaillées en ateliers.

L'après-midi de débat s'est tenue au Petit Bain (Paris 13ème) le 27 février. Réparties en quatre ateliers (ressources et fiscalité, transition écologique, démocratie citoyenne et services publics), une centaine de personnes a échangé autour des questions prédéfinies en comité de pilotage et construit des propositions communes. Quatre rapporteurs ont en fin de journée synthétisé l'ensemble des propositions en présence de Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, et Jean-Philippe Vinquant, directeur général de la cohésion sociale ».



Aurore

ASSOCIATION

« L'association **Aurore** accueille et accompagne vers l'autonomie des personnes en situation de précarité ou d'exclusion via l'hébergement, les soins et l'insertion professionnelle.

Aurore s'appuie sur son expérience pour proposer et expérimenter des formes innovantes de prise en charge, qui s'adaptent à l'évolution des phénomènes de précarité et d'exclusion. En 2017, l'association a accompagné près de 40 000 personnes. Créée en 1871, Aurore a été reconnue d'utilité publique en 1875.

Le public qu'elle accompagne ou qui la compose

Les profils des personnes que nous accueillons sont très différents : hommes, femmes, enfants, en situation d'exclusion / de grande précarité.

Motivations à avoir organisé un grand débat

Chacun doit avoir «voix au chapitre», la parole des personnes souffrant d'exclusion mérite comme les autres d'être entendue. Sur tous les sujets du débat et c'est aussi l'occasion de pouvoir aborder d'autres sujets / difficultés, souvent ignorées du reste de la population. C'est une priorité d'Aurore de se saisir de toute occasion pour développer la citoyenneté des personnes accueillies.

La date, le lieu et le nombre de personne ayant participé

Dans un premier temps, nous nous sommes appuyés sur nos Conseils de la vie sociale, 8 d'entre-eux nous ont renvoyé un questionnaire complété. Ces structures reflètent la diversité de nos accompagnements puisqu'il s'agissait des services hébergement, soin et insertion (CHU Château d'Arcy, CHR de Montrouge, CHS cœur de femmes, Communauté thérapeutique d'Aubervilliers, SAVS 13 et 15, dispositif Lycéens, SAVS le logis (spécifique traumatisés crâniens).

Ensuite, nous avons organisé un conseil de la vie sociale transversal qui s'est tenu le mardi 5 mars à 16h00 au centre d'hébergement Coty, et qui a réuni une quinzaine de structures de paris, ile de France, Aube. En plus des personnes accueillies étaient présent le directeur général d'Aurore, le vice-président du conseil d'administration, une administratrice et des salariés d'Aurore.

Les principaux thèmes abordés :

Nous nous sommes appuyé sur le cadre des grands thèmes du grand débat proposé par le gouvernement : Transition écologique, pouvoir d'achat, démocratie et services publics. Au sein de chaque thème, nous avons abordé les questionnements proposés par la Fédération des acteurs de la solidarité ».



Délégations Fondation de l'Armée du Salut

« **La Résidence William Booth** est un établissement de la Fondation de l'Armée du Salut situé dans le 11^e arrondissement de Marseille. Si cet établissement de plus de 160 résidents comprend un Centre de Stabilisation, une Pension de famille et une Résidence Accueil, ce sont principalement les résidents du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale qui se sont emparés de la démarche du Grand Débat.

Après avoir ressenti une forte injustice à ce que le Grand Débat ne traite que peu de la situation des personnes en difficulté (« Qu'est-ce que l'augmentation du pouvoir d'achat, quand on a pas de pouvoir d'achat ? »), les résidents se sont emparés du questionnaire réalisé par la Fédération des Acteurs de la Solidarité, y voyant un outil qui correspondait davantage à leurs réalités. Un résident et un travailleur social ont animé deux rencontres débat le jeudi 28 février et le samedi 2 mars, afin de veiller à ce que tous les résidents, salariés ou non, puissent participer au débat.

Au total, une quinzaine de résidents ont participé aux rencontres. La pauvreté, l'accès à l'emploi, à la santé, au logement, les transports et la situation des personnes sans papier sont les thématiques qui ont le plus généré de réactions. Ce sont donc notamment ces sujets qui seront abordés le 11 mars au CESE par les 4 représentants de la Résidence William Booth ».

« **L'institut Marie-Pascale Péan** est un établissement de la Fondation de l'Armée du Salut situé à Mulhouse. Il accueille une quarantaine de jeunes de 13 à 18 ans (essentiellement des jeunes filles) en situation de vulnérabilité, du fait de ruptures familiales, sociales et parfois d'échec scolaire. Ces jeunes sont accueillis aussi bien en internat, que dans des appartements semi-autonomes, en placement à domicile ou en accueil de jour.

Environ 25 de ces adolescents ont souhaité s'inscrire dans le Grand Débat, accompagnés d'une dizaine de professionnels. L'enjeu pour l'établissement et pour la Fondation était d'assurer également une représentation de la Protection de l'enfance dans ce débat.

Trois thèmes ont été choisis et le questionnaire retravaillé, afin de faire sens pour des adolescents, ces derniers étant placés dans la position de personnes devant prendre des décisions nationales visant à une transformation de la société.

Ces débats de grande richesse et de grande qualité, notamment de la part de jeunes en décrochage mais qui se sont pris au jeu, ont permis de dresser à la fois des constats et de réfléchir à des solutions qui seront présentées le 11 mars au CESE par huit jeunes, accompagnés d'éducateurs, notamment autour des questions de démocratie, de citoyenneté et d'écologie ».



« Motivation du **Conseil régional des personnes accompagnées Hauts-de-France** à avoir organisé un grand débat :

La prise en compte de la parole et des propositions des personnes en situation de précarité

La date : 27/02/19

Le lieu : Arras

Le nombre de personnes ayant participé : 41 participants

Les principaux thèmes abordés : Comment rendre le logement plus accessible à tous ? Comment mieux favoriser l'accès à un emploi ? Comment mieux protéger les travailleurs et travailleuses précaires ? Comment améliorer l'accès à la santé ? Comment faciliter l'accès aux droits et réduire le non-recours aux prestations sociales et aux services publics ? ».

« Le **Conseil régional des personnes accompagnées Bourgogne-Franche-Comté**, est représenté par des délégués départementaux qui portent la parole des membres du CRPA dans les instances de décision qui les concernent et qui animent les réunions plénières. Événement attendu par tous, chacune des plénières thématiques rassemblent entre 50 et 70 participants. Le 26 Février 2019, 60 membres du CRPA de Bourgogne-Franche-Comté se sont rassemblés afin de contribuer, ensemble, au Grand débat national et proposer des solutions pour améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de précarité ».



« Porté par la Fondation de l'Armée du Salut et né en 2010 de la volonté d'associer les personnes en situation de précarité à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent, c'est naturellement que le **Conseil National des Personnes Accueillies et Accompagnées** (CNPA) a décidé, en janvier 2019, de se saisir du Grand Débat.

Organisée le 21 février 2019, la première des 5 réunions plénières de l'année avait pour thème une sélection de 19 des 84 questions du Grand Débat. C'est ainsi que pendant toute une journée, 88 personnes accueillies ou accompagnées et 12 professionnels de toute la France ont abordé les questions de fiscalité, de dépenses publiques, de démocratie et citoyenneté, d'organisation de l'Etat et des services publics, ainsi que de transition écologique.

Certains sujets ont été débattus en séance plénière, tandis que d'autres étaient abordés dans des groupes d'une dizaine de personnes animés par les délégués du CNPA ou encore grâce à des questionnaires individuels. Une attention toute particulière a été portée aux questions de justice sociale, de revenus, d'accès au numérique, aux services publics et au logement, ainsi que de qualité de l'accompagnement social proposé. Ce sont ces défis et propositions qui seront abordés le 11 mars au CESE par 4 délégués des personnes accueillies ».

Présentation du Conseil national des personnes accompagnées (CNPA) et des Conseils régionaux des personnes accompagnées (CRPA) Instances de participation des personnes en situation de précarité

Historique

Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'exercice de la citoyenneté et la participation des personnes en situation de précarité sont des préoccupations prépondérantes des pouvoirs publics et des associations ayant pour mission de les accueillir et les accompagner.

Le CNPA et les CRPA trouvent notamment leurs racines dans cette loi et dans la création du Chantier National Prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement (CNPHL), reconnu prioritaire pour la période 2008/2012. A la tête de ce Chantier associant ministères, administrations et associations, le Préfet Alain Régnier a tout d'abord organisé des groupes de travail pour élaborer une stratégie nationale découlant du Chantier.

En janvier 2010, le Préfet Régnier propose à l'administration et aux associations d'intégrer les personnes accueillies dans ce processus, afin de répondre notamment à un des objectifs phares du Chantier, qui est de « Replacer les personnes au cœur du dispositif, pour mieux prendre en compte leurs besoins ».

En réponse à cela, la Fondation de l'Armée du Salut propose au Préfet Régnier la création du Conseil Consultatif des Personnes Accueillies/Accompagnées (CCPA), qui deviendra en 2016 le Conseil National des Personnes Accueillies/Accompagnées (CNPA). Cette instance inédite vise à intégrer l'expertise des personnes vivant ou ayant vécu des situations de pauvreté, dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et verra dès 2011 son action se développer sur l'ensemble du territoire avec la création de Conseils Régionaux des Personnes accueillies et Accompagnées.

Officialisés et légitimés par décret du 26 octobre 2016, ces conseils, financés par les services de l'Etat, permettant d'assurer la participation des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des personnes sans domicile. Ils sont portés et animés par la Fondation de l'Armée du Salut, la Fédération des acteurs de la solidarité et le réseau Uniopss/Uriopss.

CNPA / CRPA : Comment ça marche ?

Au national comme en régions, les conseils de personnes accompagnées organisent 4 à 5 fois par an des journées plénières s'adressant à toute personne vivant ou ayant vécu une situation de précarité et d'exclusion. Ces journées sont également ouvertes aux intervenants sociaux, représentants associatifs et de services publics. En 2018, 2600 personnes ont participé à ces réunions sur l'ensemble du territoire national sur des thèmes tels que la qualité du travail social, l'accès aux droits et aux soins, les minima sociaux, la bientraitance dans les centres d'hébergements...

Les plénières permettent à partir de méthodes participatives et à l'aide d'intervenants qualifiés de disposer d'un espace de parole où il est possible de s'exprimer librement, sans jugement ni discrimination. Ce partage d'expériences singulières de la précarité constitue une réelle expertise du vécu et donne lieu à des propositions d'amélioration des lois et des dispositifs sociaux, au plus près de la réalité et des besoins des participants.

C'est également lors de ces journées, que sont élus, pour un mandat d'un an renouvelable, les délégués des personnes accueillies et accompagnées. Au total, une centaine de délégués sont élus au niveau du CNPA et des CRPA, pour représenter et porter la parole de leurs pairs dans de nombreuses instances territoriales, ministérielles, interministérielles et participer activement à des commissions, groupes de travail, colloques et événements publics, dans le domaine de l'insertion, de l'action sociale et médico-sociale ainsi que de la formation et la recherche. En 2018, plusieurs délégués CNPA/CRPA ont participé aux réunions de concertation nationales et régionales organisées dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de lutte contre la pauvreté. Cette démarche s'est poursuivie en 2019 avec le Grand Débat.

Présentation des associations organisatrices (1/2)

Fédération des acteurs de la solidarité

La Fédération des acteurs de la solidarité est un réseau d'associations de solidarité et d'organismes qui accueillent et accompagnent les plus démunis.e.s. La Fédération des acteurs de la solidarité lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social. La Fédération des acteurs de la solidarité est composée d'un siège national et de 13 associations régionales en métropole et dans les DOM.

La Fédération des acteurs de la solidarité considère depuis longtemps que la participation des personnes accueillies/accompagnées par les associations de son réseau constitue un principe incontournable pour élaborer et mettre en œuvre des projets et des politiques publiques adaptées et efficaces.

Dans le cadre du débat national, la Fédération s'est vivement impliquée en faveur de l'expression des personnes accompagnées en mettant à leur disposition un kit d'animation mais aussi une note méthodologique.

La Fédération des acteurs de la solidarité espère que cette journée de restitution des débats au CESE soit un moment fort de démocratie et de prise en compte de la parole directe des personnes en situation de précarité !

www.federationsolidarite.org - Twitter : @FedeSolidarite

Fondation de l'Armée du Salut

Créée en Grande Bretagne il y a plus de 150 ans et aujourd'hui présente dans plus de 130 pays dans le monde, l'Armée du Salut est engagée en France depuis plus de 130 ans pour lutter contre toutes les formes d'exclusion et pour l'intégration de tous dans la société.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation de l'Armée du Salut vient en aide aux plus fragiles, de la naissance à la fin de vie. Elle propose notamment un accueil et un accompagnement pour les jeunes en rupture, les personnes âgées, handicapées ou convalescentes, ainsi que pour les personnes en difficulté. Elle offre à ces dernières une aide alimentaire d'urgence, un hébergement et les accompagne dans leurs démarches de réinsertion sociale et professionnelle.

Tout ce travail est rendu possible par l'engagement de plus de 2400 salariés et 3800 bénévoles, œuvrant dans environ 200 établissements et services, implantés dans 12 régions en France.

Extrêmement engagée en faveur de la participation des personnes accueillies, la Fondation de l'Armée du Salut pilote depuis 2010 le Conseil National des Personnes Accueillies/ Accompagnées (CNPA) ainsi que des Conseils Régionaux des Personnes accueillies et Accompagnées (CRPA).

La Fondation de l'Armée du Salut a obtenu le label IDEAS qui atteste de la qualité de sa gouvernance, de sa gestion financière et du suivi de l'efficacité de ses actions.

www.armeedusalut.fr – Twitter : @ArmeeduSalut

Présentation des associations organisatrices (2/2)

Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est un acteur majeur du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire.

Sa vocation est de représenter, soutenir et rassembler les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. L'Uniopss porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, qui contribuent, grâce à leur créativité et à leur proximité avec les personnes vulnérables, au développement des solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe 25 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.

Cet ancrage territorial, ainsi que son expertise dans l'ensemble des champs de l'action sanitaire et sociale (handicap, personnes âgées, santé, enfance, famille, lutte contre l'exclusion...), permet à l'Uniopss de porter une analyse transversale et de contribuer à la construction de politiques publiques ambitieuses en France et en Europe, en lien avec les besoins des personnes et les évolutions à mener sur le terrain.

Les valeurs qui nous rassemblent :

- Primauté de la personne
- Non lucrativité
- Solidarité
- Égalité dans l'accès aux droits
- Participation de tous à la vie de la société

www.uniopss.asso.fr – Twitter : @Uniopss

La parole au CESE

Pour le Conseil économique, social et environnemental, co-organiser cette journée pour entendre les personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité est naturel et indispensable.

Nous sommes cette assemblée d'écoute de la parole citoyenne, et notamment des plus démunis.

Cette journée est d'autant plus symbolique que nous présentons le lendemain notre avis « Fractures et transitions : réconcilier la France », devant le Premier ministre. Pour produire cet avis, nous nous sommes appuyés sur un dispositif de participation citoyenne inédit pour une assemblée constitutionnelle, avec des citoyens tirés au sort associés à nos travaux. Cet avis sera, je le souhaite, le fidèle relai de la parole de la société tout entière.

Patrick Bernasconi, Président du CESE

Le CESE : qu'est-ce que c'est ?

Troisième assemblée constitutionnelle de la République, le CESE favorise le dialogue entre les différentes composantes de la société civile organisée en assurant l'interface avec les décideurs politiques.

Le CESE joue un rôle essentiel dans la période de mutation actuelle. Il conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques. Le CESE regroupe des personnalités associées ainsi que des membres désignés par les principales associations de France, les syndicats de salariés, les organisations patronales et de nombreux acteurs de la société civile.

Le Conseil a vocation à capter et restituer la parole citoyenne. Le CESE a expérimenté de nombreux dispositifs participatifs, tels que le lancement de consultations citoyennes, la veille et le traitement de pétitions en ligne ou encore l'intégration de citoyens à ses travaux.

www.lecese.fr – twitter : @lecese

Informations pratiques

DATE / HORAIRES

Lundi 11 mars 2019
De 14h à 17h

LIEU

Palais d'Iéna
Conseil économique, social et environnemental
9 Place d'Iéna, 75016 Paris

ACCÈS

Métro : Station Iéna (ligne 9)
Bus : Arrêt Iéna (lignes 32, 63 et 82)

CONTACTS PRESSE

Pour les demandes d'accréditation, veuillez contacter :

Fédération des acteurs de la solidarité
Marguerite Bonnot marguerite.bonnot@federationsolidarite.org 06 84 41 60 20

Fondation de l'Armée du Salut
David Germain dgermain@armeedusalut.fr 06 03 18 14 09

Uniopss
Valérie Mercadal vmercadal@uniopss.asso.fr 06 03 15 43 28
Manon Jullien mjullien@uniopss.asso.fr 01 53 36 35 09

CESE
Dominique Dardel dominique.dardel@lecese.fr

Possibilité d'interviews en amont de l'événement, sur place et après l'événement.
Vous souhaitez des photos ? Envoyez un mail à la Fédération des acteurs de la solidarité.
La synthèse des débats sera consultable à partir du 15 mars sur les sites des associations.